Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 15 Septembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs MALIGEAY, BORGOGNO, DEVOISIN, GRAND, BLANC, CAMUS, THIZY, DELACOTE, BRENIER, BOURRIN, HEAVENS, VERMEULEN, DUMAS, CROCI, MORIN, FRAISSINET, MASCLAUX,
Absent : Yolande CHAZAUD (pouvoir à A. CAMUS), Jean-Claude CHAUSSE (pouvoir à J. MALIGEAY)

La séance est ouverte à 20 h 00 par Jacques MALIGEAY, Maire, qui, après avoir fait l'appel des conseillers présents, déclare que le quorum est atteint.
Marian HEAVENS est nommé secrétaire de séance.

Mr le Maire indique qu'une présentation du label Villes Amies Des Ainés (VADA) est prévue en ouverture de séance et laisse la parole à Mme Laure PERRIN-VIDOZ, en visioconférence.
Mme Laure PERRIN-VIDOZ indique que le RFVAA (Réseau Francophone des Villes Amies des Ainées) accompagne des communes partout en France. L'association est basée à Lyon et intervient notamment sur Sain Bel.
L'intervention porte sur une approche spécialisée sur les ainés. Les ainés (+ de 65 ans) représentent sur la commune de Bessenay 24.4 % des habitants (20 % sur le territoire de la CCPA). Le RFVAA a pour objet :

- De répondre au vieillissement croissant de la population,
- De fédérer des villes qui ont envie d'évoluer et de s'adapter aux pratiques qui visent à un vieillissement actif.

Il compte 400 adhérents à ce jour et permet le partage d'expérience et l'obtention de soutiens financiers.
Comment fonctionne le RFVAA ? Il s'agit de construire une vision globale du territoire en s'appuyant sur l'environnement social (accès aux services, au soin, à la culture…) et l'environnement bâti à partir d'une démarche participative intégrant les habitants, les associations, les professionnels de santé, les commerçants, les institutions, les services d'aide à domicile et la collectivité.
A l'issue de l'adhésion, seront organisés une réunion d'information, une photographie de l'existant, un recensement des attentes et des besoins des ainés. L'identification des besoins pas ou mal couverts permettra d'écrire la feuille de route en définissant les actions concrètes à mettre en œuvre. Une bourse d'un montant de 15 000 € pourrait être octroyée à la commune la première année pour mener à bien l'étude de l'existant et des besoins sur la commune ; trois projets pourraient ensuite être financés à hauteur de 80 % sur une base de dépenses de 40 000 € maximum. L'adhésion au RFVAA est annuelle et coute 160 €.

Décisions du Maire

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des décisions suivantes :

- Une acquisition de concession nouvelle pour 30 ans,
- Trois renouvellements de concession pour des durées de 15 ans (une) et 30 ans (deux).

Demandes d'urbanisme

NOM	ADRESSE terrain Bessenay	OBJET	Déposé le
BASTION Trécy	39 route de Sain Bel	Extension maison individuelle	04/08/2026
BODRANGHIEN Pierre	10 allée du clos de la chapelle	Construction d'un carport adossé à la maison	04/08/2026
PROPRIOL Philippe	Lot 8 Le Clos d'Henry	Construction d'une maison individuelle sur deux niveaux avec garage intégré	04/08/2026

Délibération n°09/2026DE01 – Adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Ainés

Suite à la présentation réalisée en début de séance, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Ainées. Bernadette Grand est désignée comme référente.
Jacques Maligeay remercie Bernadette Grand et Christèle Brenier pour le travail effectué.

Délibération n°09/2026DE02 – Adoption du règlement intérieur

Le règlement intérieur, conformément à l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, a été instauré par délibération n°05/2026DE08 le 05 mai 2026. Toutefois, pour une meilleure application de ce

dernier, l'article chapitre 1/article 3 a été complété. Le conseil municipal approuve par 15 voix pour et 4 voix contre (D. CROCI, F. MORIN, C. MASCLAUX, N. FRAISSINET) cette modification.

Délibération n°09/2026DE03 – Rapport sur le prix et la qualité du service déchets pour l'année 2025

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service des déchets doit faire l'objet d'un rapport annuel sur sa qualité et son prix. Le maire de chacune des communes membres de la Communauté de Communes doit présenter ce rapport pour information à son conseil municipal.
Bernard Blanc présente ce rapport et rappelle que la CCPA, en charge de cette compétence déchets, assure également un travail de sensibilisation au travers d'animations scolaires dans les écoles et les lycées (2700 élèves rencontrés), de campagnes en porte à porte, de la promotion du compostage (aide à l'achat de composteurs individuels et installation de composteurs collectifs) et du développement du réemploi (Repair Café et Ressourcerie).
Concernant la collecte :

- Ordures ménagères : les quantités sont en forte diminution depuis 2021 (- 1.42 % en 2025 par rapport à 2024),
- Collecte sélective (bacs jaunes) : elle est en légère hausse et le taux de refus de tri est, quant à lui, en baisse de 14.48 %, traduisant les efforts de tri réalisés par les habitants,
- Collecte du verre : elle s'élève à 34.7 kg/an/habitant, en légère baisse,
- Collecte des biodéchets : elle a débuté en fin d'année 2024 et s'est élevée pour cette première année à 8.28 t sur notre commune,
- Déchèterie : les quantités sont également en baisse (- 3.30 %) avec toujours dans le top 3 des apports les végétaux (26 %), les encombrants et le mobilier.

Au total, ce sont 517 kg de déchets qui sont collectés par an et par habitant sur le territoire, dont 55 % sont représentés par les dépôts en déchèterie et 29 % par les ordures ménagères.
Les dépenses de fonctionnement liées à ces collectes et aux différentes missions du service déchets de la CCPA s'élèvent à 4 711 390 € TTC pour l'année 2025 (+ 21.22 % sur 5 ans). Les recettes s'élèvent, pour leur part, à 5 774 888€ (+25.68 % sur 5 ans)
Le conseil municipal prend acte de cette communication.

David Croci indique que les volets métalliques des bacs de collecte sélective étaient brulants cet été, avec les fortes chaleurs. Il est confirmé que des personnes se sont brulées en déposant leurs déchets. Jacques Maligeay confirme que l'information a bien été transmise, dans le courant de l'été, à la CCPA qui gère ce service.
Il indique en outre que des problèmes d'odeur, en raison des fortes chaleurs, ont également été signalés à la CCPA, qui a pu intervenir.
Jacques Maligeay précise également que la commune est toujours victime de dépôts sauvages réguliers et remercie les agents pour leurs interventions pour ramasser ces déchets. Une réflexion pour construire un règlement de propreté qui permettra à la commune de mieux encadrer ces dépôts sauvages sera engagé.
Marian Heavens informe le conseil municipal que la prochaine collecte d'amiante est prévue le 13 octobre de 14h à 18h, à la déchèterie de Fleurieux-sur-L'Arbresle.

Délibération n°09/2026DE04 – Instauration de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation

L'article 108 de la loi de finances pour 2026 a fait évoluer la fiscalité sur les logements vacants et prévoit la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) en fusionnant les THLV (taxe d'habitation sur les logements vacants) et TLV (taxe sur les logements vacants). La THLV avait été instaurée sur la commune par délibération en mars 2023.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'instauration de cette nouvelle taxe.
Céline Masclaux demande s'il sera possible d'avoir un suivi de cette taxe. Jacques Maligeay confirme cette possibilité.
Jacques Maligeay rappelle que ce suivi est notamment permis par l'observation et les remontées d'informations faite à l'occasion de la réunion annuelle de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs). Il indique en outre que le suivi des DAACT (Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux) assuré par la police pluri-communale va dans ce même sens. Cette taxe représente un outil pour convaincre les propriétaires de ne pas laisser un bien inoccupé.

Délibération n°09/2026DE05 – Subvention aux communes sinistrées de Gironde

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés cet été en Gironde, parcourant près de 115 000 hectares, nécessitant l'évacuation de nombreuses communes et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.
Face à ce drame, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes à apporter un soutien financier aux opérations d'urgence ainsi qu'à la longue phase

d'accompagnement nécessaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire un don d'un montant de 250 € pour soutenir les communes sinistrées.

Délibération n°09/2026DE06 – Convention avec l'école de Brussieu pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap

Une demande de convention de participation aux frais de scolarité pour l'année 2026/2027 a été reçu de la Commune de Brussieu qui accueille dans son école La Basane un enfant en situation de handicap.
Cet enfant domicilié sur la commune de Bessenay est également accueilli par les services périscolaires de Brussieu. Une participation au titre des frais de fonctionnement est demandée à hauteur de 300 euros.
Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'octroi de cette subvention.

Délibération n°09/2026DE07 – Recrutement pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire rappelle qu'une heure d'étude surveillée est proposée les lundis, mardis et jeudis aux élèves des classes élémentaires, encadrée par des enseignants et des agents communaux.
A cet effet, il convient de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 3 heures hebdomadaires pour permettre le recrutement d'un agent contractuel. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la création de ce poste.

Délibération n°09/2026DE08 – Mission d'accompagnement proposée par le CDG 69 pour la réalisation du document unique

L'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) constitue une obligation pour tout employeur. Afin de mener à bien cette démarche, la commune souhaite bénéficier de l'accompagnement du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG 69), compétent pour accompagner les collectivités territoriales dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. La signature d'une convention entre la commune et le Centre de gestion est nécessaire afin de permettre à ce dernier d'intervenir dans le cadre de cette mission et d'accompagner la collectivité dans l'élaboration du DUERP et la réalisation de la cartographie des risques psychosociaux.
Le coût de la mission s'élève à 3600 € comportant 6 jours d'intervention sur le terrain.
Le conseil municipal approuve cette convention à l'unanimité.

Questions diverses

Jacques Maligeay souhaite revenir sur les manifestations de la fin de l'été :

- La vogue : elle s'est bien déroulée avec une fréquentation somme toute assez réduite mais les forains étaient satisfaits. Le plan de sécurité validé par la Préfecture a bien fonctionné. Le village est resté parfaitement propre pendant toute la durée de l'événement. Jacques Maligeay remercie la classe en 7 pour l'organisation et la réussite de son repas qui a été très apprécié, les agents communaux pour le nettoyage du village et les élus pour leur engagement.
- Forum des associations : également une belle organisation. De nombreuses associations étaient présentes et ont trouvé, au travers de cette manifestation, un bon mode de communication.
- Foulée bessenoise : comme à l'accoutumée, cette manifestation s'est très bien passée avec près de 500 participants.

L'année redémarre. Souhaitons que les associations retrouvent leurs adhérents et soient toujours aussi active.

Thierry Borgogno fait un point d'avancement sur les travaux de l'espace plurifonctionnel. Toute la partie centrale du bâtiment, partie la plus haute, est en place, ainsi que la charpente. Les bétons, comprenant la scène et les escaliers, ont été réalisés. On voit bien maintenant le volume du bâtiment. La pose des IPN qui accueilleront les équipements au-dessus de la scène (lumières, sonorisations…) a été réalisée ce jour.
Les panneaux de toiture et les menuiseries extérieures devraient suivre, permettant au bâtiment d'être hors d'eau et hors d'air d'ici fin du mois d'octobre. Le planning est respecté et la fin des travaux toujours prévue à l'été 2027 (Juin/Juillet). Une visite sera proposée aux élus début novembre pour voir l'avancement du chantier.
Thierry Borgogno tient enfin à souligner l'efficacité de l'architecte concernant le suivi des travaux.

Jacques Maligeay indique que la structure des tennis a été posée ; elle permet de mieux visualiser l'espace disponible entre les deux bâtiments. Celui-ci est conséquent. Il ajoute que la fin des travaux des tennis est prévue pour la fin du mois de février.
Thierry Borgogno précise que le projet d'une installation photovoltaïque sur la toiture avance bien, sachant qu'il s'agit-là d'une obligation dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment. La production sera autoconsommée. Les contrats signés avec EDF Obligation d'Achat sur les installations des toitures de l'école et de la mairie étant financièrement plus intéressants que la future installation (prix d'achat à 12.69 c€/kw

contre 1c€/kw aujourd'hui), il est prévu d'autoconsommer la future électricité et de revendre celle de l'école et de la mairie.

David Croci, comme il l'avait déjà demandé au conseil municipal précédent, souhaite savoir s'il est possible de faire un tour de table des travaux des commissions à la fin de chaque conseil municipal. Jacques Maligeay ne souhaite pas donner suite à cette demande car ces interventions paralysent et alourdissent inutilement le conseil municipal. Certaines interventions ne sont pas toujours synthétiques, trainent en longueur et lassent l'auditoire. Elles ne sont donc ni productives ni pertinentes. Il serait plus pertinent de faire un point en direct avec les élus ou en commission.
Frédérique Morin demande alors s'il serait possible qu'un compte-rendu mensuel par commission soit rédigé pour permettre à l'ensemble des conseillers municipaux de suivre l'avancement des projets. Jacques Maligeay confirme et indique que Marian Heavens est en train de mettre en place un système pour que chaque élu puisse accéder à l'agenda municipal (qui répertoriera toutes les rencontres, réunions…) puis par la suite à un dossier électronique commun ou chaque commission pourra partager ses documents.

Frédérique Morin souhaiterait avoir des informations concernant les élections sénatoriales du 27 septembre prochain. Jacques Maligeay lui indique que toutes les informations sont en ligne sur le site internet de la mairie depuis fin août et rappelle que les 5 grands électeurs ont été désignés à l'occasion de la séance de conseil municipal du 05/06/26. Frédérique Morin voudrait plus de précisions sur le sens du vote considérant que les grands électeurs représentent la population. Jacques Maligeay dit que les grands électeurs ne représentent pas le vote de la population mais votent bien en leur nom propre. Le vote, à l'occasion des élections sénatoriales, s'adresse à des élus et non pas à la population. Jacques Maligeay précise que des réunions sont actuellement organisées par les différents candidats, charge à chacun de se renseigner et de participer aux réunions.
Toutes les informations pour bien comprendre le fonctionnement du Sénat ont été communiquées ; désormais le vote s'adresse aux seuls grands électeurs. Jacques Maligeay indique en outre que la liste majoritaire a souhaité ouvrir la liste des grands électeurs à l'ensemble des conseillers municipaux (issus des deux listes), ce qui n'avait pas été le cas en 2020, ou seule la liste majoritaire était représentée.

David Croci souhaite savoir s'il y aura des retours des groupes de travail relatifs à la requalification urbaine de la zone du Prado. Jacques Maligeay indique que des points d'étape seront faits en cours de route entre les deux groupes puis qu'une restitution aura lieu à l'occasion d'une commission générale.
Céline Masclaux demande quels sont ces deux groupes. Le premier groupe est celui des citoyens. Il est composé des personnes tirées au sort et de personnes « expertes » dans un domaine ayant trait au projet. Le second est la commission « grands projets » accompagnée d'anciens élus.
Jacques Maligeay rappelle que ce fonctionnement est nouveau sur la commune. Il sera le même sur le VADA avec la volonté de faire participer les citoyens. Concernant le groupe des citoyens, il sera animé par un responsable qui aura pour objectif de voir jusqu'où la réflexion peut aller : les idées seront-elles plutôt conservatrices ou à l'inverse les participants s'autoriseront-ils des idées d'aménagement beaucoup plus larges ? Jacques Maligeay dit que les compétences des élus ou anciens élus pourrait brider la réflexion des citoyens d'où la volonté de bien scinder ces deux groupes et de limiter les échanges entre eux au départ pour ne pas les orienter dans une direction ou une autre. Il y aura ensuite une réalité urbanistique, technique et financière mais aujourd'hui l'idée est de savoir comment les citoyens envisagent cet espace, qui sera ensuite façonné pour de nombreuses années.
Jacques Maligeay ajoute enfin que nous sommes assistés dans cette réflexion par la CCPA et le cabinet d'urbanisme l'Atelier de l'Arue ; l'architecte de la salle plurifonctionnelle Playtime a également réalisé un croquis d'aménagement. Jacques Maligeay indique rester en retrait de tout à priori. Les travaux de ces commissions sont cadrés sur 4 mois pour qu'en Janvier le conseil municipal puisse avancer sur le sujet.

David Croci demande si la commission environnement sera impliquée dans le projet de végétalisation de la cour de l'école ? Jacques Maligeay confirme ; les 2 commissions enfance et environnement, voire d'autres, seront associées.

David Croci indique que le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 2026 n'a pas été soumis au vote en début de séance. Jacques Maligeay confirme qu'il s'agit d'un oubli et le soumet au vote. Il est adopté par 15 voix pour et 4 voix contre (D. CROCI, F. MORIN, C. MASCLAUX, N. FRAISSINET). David Croci indique qu'il a été omis d'indiquer sur ce procès-verbal qu'il avait été élu vice-président du SIEMLY. La correction sera apportée.

La séance est levée à 22 h 00. Prochain Conseil Municipal le 03 novembre 2026 à 20 h 00